

#### VILLE DE CAP-CHAT

### Aux Contribuables de la susdite municipalité

#### DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

**AVIS** est, par les présentes, donné aux personnes intéressées, que le Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes affectant le Règlement de zonage 068-2006 et le Règlement de lotissement 069-2006 :

#### 288, rue Notre-Dame - (lot 7 B Ptie, Rang Un, Canton Romieu – zone M.3)

La présente demande de dérogation mineure a pour but de :

- Régulariser qu'un garage résidentiel de 3,41 m par 6,23 m soit situé en cour latérale à 2,16 m du bâtiment principal au lieu de la distance minimale requise de 3,0 m.

#### 4, rue des Cèdres à Cap-Chat - (lot 65 14-47 Ptie, Rang Un, Canton Cap-Chat – zone Rb.28)

La présente demande de dérogation mineure a pour but :

- D'autoriser qu'un portique ait un empiètement de 0,36 m dans la marge de recul avant fixée à 3,0 m. Le portique serait donc à une distance de 2,64 m de l'emprise de la rue.
- De régulariser qu'un agrandissement de la résidence ait un empiètement de 1,14 m dans la marge de recul arrière fixée à 7,50 m.

# <u>Rue Notre-Dame Ouest à Cap-Chat – (lots 6 C-2, 7 A Ptie, 7 A-1 et 7 B Ptie, Rang Un, Canton Romieu – zone V-2)</u>

La présente demande de dérogation mineure a pour but :

- D'autoriser qu'un terrain riverain non desservi puisse être cadastré en ayant une profondeur d'environ 42,0 m au lieu de 60,0 m tel que requis à la réglementation.

## 254 D, rue Notre-Dame Ouest à Cap-Chat – (lots 75 4-1-1 et 76 1-1-2, Rang Un, Canton Cap-Chat (zone Ra.1)

La présente demande de dérogation mineure a pour but de :

- Permettre en cour avant la construction d'un bâtiment accessoire résidentiel de type garage.
- Permettre un revêtement extérieur sur les murs en panneaux de contreplaqué teint.

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections verbalement en se présentant à la **SÉANCE ORDINAIRE** du Conseil municipal qui se tiendra **mercredi**, le **10 octobre 2018**, à **20h00**, à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville au 53 rue Notre-Dame, Cap-Chat (Québec) GOJ IEO.

Cap-Chat, le 19 septembre 2018

Yves Roy Directeur général et greffier